



Direction Générale des Services
Secrétariat
Tel. : 05 57 42 69 13

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 08 février 2011 à 19 heures.

L'an deux mille onze le 08 février, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 02 février, sous la présidence de Monsieur Denis BALDÈS, Maire de BLAYE.

Etaient présents :

Monsieur BALDÈS, Maire,
M. RIMARK, Mme BAUDÈRE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme LE TORRIELLEC, Adjoint M. GRENIER, Mme NEBOIT, M. CUARTERO, Mme FLORENTIN, Ms GRELLIER, LAMARCHE, VERDIER, Mmes DELMAS SAINT-HILAIRE, BERTET, DUBOURG, M. GÉDON, Mme CASTETS, M. LIMINIANA, Mme BERGEON, M. GARAUDY, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir :

Madame LE TORRIELLEC jusqu'au DOB	à	Madame FLORENTIN
Monsieur ELIAS	à	Monsieur LORIAUD
Monsieur LACOSTE	à	Monsieur LIMINIANA

Etait absent : M.RENAUD

M. le Maire informe le conseil d'un nouveau décret nécessitant l'émargement signé de l'ordre du jour par les membres présents avant la fin de la séance.

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GEDON est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 14 décembre 2010. Celui –ci est adopté à l'unanimité.

Il informe l'assemblée qu'il y aura 3 questions écrites, deux de M. LAMARCHE, une de M. LIMINIANA et une question orale de M. LACOSTE présentée par Mme BERGEON.

~~~~~

### **Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

10.215 - mise à disposition de la salle de la poudrière pour une exposition de sculpture au profit de M. AUDIGIER.

10.216 - mise à disposition du réfectoire de l'école Vallaeys au profit de la coopérative Vallaeys.

10.217- marché de travaux – travaux d'assainissement – programme 2010

- 10.218- mise à disposition de la salle n° 4 de la maison des associations au profit de l'association Oxygène
- 10.219- mise à disposition de la salle n° 4 de la maison des associations au profit de l'association A.A.
- 10.220- mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de l'Association Bastion des Gastronomes Philosophes Blayais.
- 10.221- mise à disposition d'une salle du couvent des minimes au profit de l'association SAGITTARIUS
- 10.222- mise à disposition de la salle n° 6 de l'ancien Tribunal au profit de l'association des commerçants de Blaye.
- 10.223- mise à disposition de la salle n° 4 de la maison des sociétés au profit de l'association ACSAIE
- 10.224- mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de l'association Rando Pédestre
- 10.225- mise à disposition du couvent des minimes au profit de l'Orchestre d'Harmonie Cars Blaye
- 10.226- mise à disposition d'un terrain au profit de la société française du Radiotéléphone.
- 10.227- marchés de prestations intellectuelles – diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées.
- 10.228- marché de travaux – Travaux voirie programme 2010.
- 10.229- mise à disposition de la salle n° 6 du Tribunal au profit de Blaye Accueil.
- 10.230- mise à disposition de locaux du Couvent des Minimes au profit de l'association « Collectif Gaspar ».



- 11.001- mise à disposition d'un local à la citadelle – Société DUBREUIL
- 11.002- mise à disposition de la salle 4 du couvent des Minimes à l'association « Chantiers théâtre » le 14 janvier 11 pour leur assemblée générale.
- 11.003- collecte et au recyclage de consommables usagés avec la Société CONIBI
- 11.004- mise à disposition d'un local de la Citadelle au profit de Mme Jocelyne LONG.

V. LIMINIANA : cette décision est en contradiction avec délibération du 28 juillet 2009, qui fixait un loyer de 300 € par mois.

L.WINTERSHEIM : une délibération spécifique a été votée en conseil municipal fixant le loyer à 200 € afin de tenir compte de l'absence de commodités dans le local concerné.

- 11.005- mise à disposition des salles suivantes : Salle 4 des Sociétés et salle de la Poudrière à l'association "Théâtre des grôles" pour des répétitions de spectacles de théâtre durant l'année 2011.
- 11.006- mise à disposition des salles suivantes : Salle 4 des Sociétés et salle 6 de l'ancien Tribunal au Parti Socialiste, pour des réunions.



1 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHEQUE SONORE DE BORDEAUX

Rapporteur : C. BAUDÈRE

L'association « Bibliothèque sonore de Bordeaux des donneurs de voix » a sollicité la ville de Blaye afin d'établir un partenariat.

Son but est de pouvoir créer un point contact à la bibliothèque municipale, avec pour objectif de faire connaître les différents services que propose la bibliothèque sonore de Bordeaux, au profit des déficients visuels et des catégories d'handicapés physiques se trouvant dans l'incapacité de lire. Des dépliants, des fiches et des affiches seront à la disposition du public et des informations seront données par le personnel communal.

Cette permanence sera assurée par un représentant du Lion's Club, partenaire privilégié de l'association depuis sa création en 1972 par Charles Paul WANNEBROUCQ.

La Bibliothèque prête gratuitement des ouvrages littéraires et des revues enregistrés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Mme BAUDERE : mes remerciements vont à M. DUFOSSET pour son implication dans ce projet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

## 2 – AUTORISATION DE PASSAGE D'UN ITINERAIRE PEDESTRE DE RANDONNEE DE LA FFRANDONNEE

Rapporteur : L. WINTERSHEIM

La FFRandonnée (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) sollicite la ville de Blaye pour une autorisation de passage et de balisage d'un chemin de randonnée.

Cet itinéraire sera dénommé Chemin de Grande Randonnée GR 655. Il a été étudié par les associations locales de randonneurs affiliées à la FFRandonnée et par son Comité Départemental de Randonnée Pédestre.

Il s'inscrit dans le cadre d'un cheminement pédestre de portée nationale conduisant de TOURS à SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE et cheminant dans le département de la Gironde par Pleine Selve (entrée), Blaye, Bourg, St André de Cubzac, Lormont, Bordeaux, Gradignan ; Léognan ; Le Barp, Belin-Beliet et Le Muret (entrée Landes).

Son tracé repose sur l'emprunt prioritaire de voies ou chemins déjà inscrit au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR), en particulier ceux utilisés par la Voie Jacquaire dite « De TOURS » déjà balisée dans le cadre du plan départemental du Conseil Général.

Par délibération du 03 juin 2008, le conseil municipal avait donné un avis favorable sur le tracé du plan de randonnée « Les Chemins de St Jacques de Compostelle – Voie de TOURS ».

Le cheminement sera repéré par un balisage adapté résultant des prescriptions de la Charte Nationale de Balisage des Chemins (rectangles de couleur rouge et blanche pour les « GR »).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le passage et le balisage le long des voies concernées suivant le plan.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

## 3 – JURY DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CINEMA – PAIEMENT DES INDEMNITES AUX MEMBRES DU JURY-

Rapporteur : F. RIMARK

Par délibération du 25 mai 2010, le conseil municipal a approuvé le programme de travaux relatif à la construction d'un équipement cinéma.

Les travaux pour la réalisation de cet équipement étant estimés à 1 950 000 € TTC et la maîtrise d'œuvre correspondante à 234 000 € TTC soit 195 652 € HT, la procédure applicable pour attribuer ce marché de prestations intellectuelles est le concours.

Par délibération du 25 mai 2010, le conseil municipal a désigné, parmi ses membres, les 5 titulaires et les 5 suppléants composant le jury, conformément à l'article 24 du décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics.

Par décision du 13 septembre 2010, Monsieur le Maire a désigné les personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours ainsi que celles ayant des qualifications comparables à celles exigées des candidats.

Les membres ainsi désignés peuvent bénéficier d'une indemnité correspondant à leur vacation.

Un des membres du jury a fait parvenir une facture de 359,59 € (vacation et remboursement des frais kilométriques).

Conformément à l'Annexe 1 du Code Général des Collectivités Territoriale (Rubrique 4 Marchés publics article 43222), le mandatement de cette dépense doit être autorisé par délibération du conseil municipal.

Il est proposé d'autoriser le versement d'une indemnité à hauteur de 250 € H.T. par demi-journée à laquelle seraient ajoutés des frais de déplacement (selon le barème fiscal en vigueur).

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission n° 1 (Finances – Personnel – Administration Générale) réunie le 1<sup>er</sup> février 2011.

Les crédits sont prévus au budget principal 2011, chapitre 23 - article 2313 (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n° 24 - Cinéma).

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette indemnité.

G.GARAUDY : est –ce que cette pratique de rémunération existait ?

M. le Maire/F.RIMARK : ce n'est pas exceptionnel, c'est réglementaire.

V.LIMINIANA : est-ce que tous les membres du jury peuvent en bénéficier ?

M. le Maire : cette indemnité est pour les professionnels qui ont été désignés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à la majorité.

Abstention : M. GRENIER

#### 4 – OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL M 14-

Rapporteur : F. RIMARK

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Compte tenu de ces dispositions, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du Budget Primitif 2011- Budget Principal M14 :

#### **Budget Principal M14 :**

| Chapitre                                                | Article | Fonction | Opération                                          | Montant         |
|---------------------------------------------------------|---------|----------|----------------------------------------------------|-----------------|
| 16                                                      | 165     | 324      | Restitution caution (Association Collectif Gaspar) | 500,00 €        |
| <b>TOTAL CHAPITRE 16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b> |         |          |                                                    | <b>500,00 €</b> |

|                                                          |       |     |                                                                             |                    |
|----------------------------------------------------------|-------|-----|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| 20                                                       | 2031  | 025 | Etude sur l'accessibilité sécurité handicapé bâtiment tribunal              | 1 100,00 €         |
| 20                                                       | 2031  | 324 | Etude sur l'accessibilité sécurité handicapé bâtiment Salle de la Poudrière | 1 100,00 €         |
| 20                                                       | 205   | 020 | Achat logiciels (demande d'achat)                                           | 7 700,00 €         |
| <b>TOTAL CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> |       |     |                                                                             | <b>9 900,00 €</b>  |
| 21                                                       | 21312 | 213 | Brûleur chaudière école Ste Luce                                            | 3 200,00 €         |
| 21                                                       | 2138  | 411 | Mise aux normes pose d'un diffuseur sonore gymnase R. Paul                  | 1 300,00 €         |
| 21                                                       | 2138  | 321 | Mise en sécurité ascenseur Bibliothèque                                     | 3 800,00 €         |
| 21                                                       | 21578 | 821 | Panneaux de signalisation                                                   | 250,00 €           |
| 21                                                       | 2158  | 823 | 1 tondeuse autotracté (service espaces verts)                               | 34 000,00 €        |
| 21                                                       | 2158  | 821 | Adaptateur carotteuse (service voirie)                                      | 100,00 €           |
| 21                                                       | 2182  | 813 | 1 véhicule (service propreté)                                               | 13 200,00 €        |
| 21                                                       | 2182  | 823 | 1 véhicule (service espaces verts)                                          | 13 200,00 €        |
| 21                                                       | 2182  | 821 | 1 véhicule (service voirie)                                                 | 8 250,00 €         |
| 21                                                       | 2182  | 813 | 1 véhicule électrique (service propreté)                                    | 19 000,00 €        |
| 21                                                       | 2183  | 212 | Matériel informatique (salle Matice – Ecole primaire Vallaeys               | 1 800,00 €         |
| 21                                                       | 2183  | 213 | Imprimante laser (Rased)                                                    | 100,00 €           |
| <b>TOTAL CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>   |       |     |                                                                             | <b>98 200,00 €</b> |

La commission n° 1 (Finances – Personnel – Administration Générale), s'est réunie le 1 février 2011 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

5 – INFORMATION SUR LES DEPENSES IMPREVUES D'EXPLOITATION DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2322-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – VIREMENT DE COMPTE A COMPTE DU BUDGET ANNEXE CAMPING.

Rapporteur : F. RIMARK

Conformément à l'article L .2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour les dépenses imprévues est employé par le Maire. Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le Maire rend compte au conseil municipal, avec pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ces crédits, soit en l'espèce :

- 022 - dépenses imprévues d'exploitation : - 1 €
- 66112 - intérêts courus non échus : + 1 €

Le virement des dépenses imprévues d'exploitation est nécessaire pour abonder le compte 66112 « intérêts échus non courus ».

La commission n° 1 (Finances – Personnel – Administration Générale), s'est réunie le 1 février 2011 et en a été informée.

## 6 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Par la loi du 6 février 1992, les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois avant l'examen de celui-ci par le conseil municipal.

Il a pour but de renforcer la démocratie participative.

Il propose les orientations de la collectivité : en matière d'investissement, de nouveaux services rendus et d'évolution de la situation financière (fiscalité, endettement, ...).

Afin de permettre à chaque élu d'appréhender ce débat, il a été réalisé un document de synthèse composé des paragraphes suivants, pour le budget principal et les trois budgets annexes :

- des éléments sur le contexte général
- une présentation des évolutions du budget communal sur la période 2005-2010
  - section de fonctionnement : charges et produits
  - section d'investissement :
    - les produits
    - le financement disponible
    - les dépenses
  - la dette
- les réalisations 2010
- les perspectives 2011 et la programmation pluriannuelle.

La Commission n°1 - Finances – Personnel – Administration Générale réunie le mardi 1<sup>er</sup> février 2011 a été informée de ces éléments.

Ce débat ne donne lieu à aucun vote.

F. RIMARK informe que ce débat précède le vote du budget qui se tiendra le 8 mars prochain.

M. RIMARK fait un rappel réglementaire et présente la situation générale.

Arrivée de Mme LE TORRIELLEC à 19 h 35.

## **LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011**

### **SOMMAIRE**

**Rappel du cadre réglementaire**

**Contexte économique et budgétaire**

**Présentation de la situation financière 2005/2010**

**Réalisations 2010 et Projets 2011**



## Le cadre réglementaire

- Obligation de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire : article L.2312-1 du C.G.C.T.
- Élément substantiel de la légalité du Budget Primitif
- Etape fondamentale dans le cycle budgétaire annuel
- Propose les orientations de la collectivité en matière :
  - d'évolution de la situation financière
  - d'investissements
  - de services rendus
- La loi de finances 2011 et la LPFP 2011-2014



## Les perspectives économiques 2011

- Produit intérieur brut : une reprise sans tonus, une croissance de 1,6% (+ 1,5% en 2010, - 2.6% en 2009).
- Consommation privée atone: +1,3% (+1,4% en 2010), absence de nette amélioration du marché du travail.
- Une inflation en progression modérée sans accélération majeure (+1,6 %) ; faible risque de voir à court terme remonter les taux d'intérêt.
- Un investissement productif : en légère reprise (+2,8%) après 2 années de recul (- 8% en 2009 et -1,6% en 2010), mais forte dispersion des prévisions.



## Finances publiques 2011 et horizon 2014

- Déficit public 2010 : - 7,7% du PIB
- Objectif : ramener le déficit public à -6% en 2011, -3% en 2012 et -2% en 2013
- Hypothèse de croissance retenue : +2% (+1,5% en 2010)
- Dépense publique (objectif) : +0,8% par an entre 2011 et 2014 (+1,8% en 2010) avec une stabilisation en valeur des transferts de l'Etat aux collectivités territoriales.



## Finances publiques 2011 et horizon 2014

Dette publique atteint 82,9% du PIB en 2010 (78,1% en 2009), elle atteindra 87,4% en 2012 (LPFP)

Les prélèvements obligatoires des administrations publiques:

- 41,9% du PIB en 2010 (+ 0,4% / 2009)
- 42,9% du PIB en 2011 suite au redressement des recettes fiscales entamé en 2010 et à la réduction ou suppression des niches fiscales et sociales prévues, en 2011, dans la loi de finances et la loi de financement de la Sécurité Sociale.



## Budget de l'Etat

Recettes totales nettes: 271,8 milliards d'€ (273,3 en 2010)

Légère baisse en raison notamment

- du transfert aux collectivités locales des nouvelles taxes instituées dans le cadre de la réforme de la TP et transitoirement perçues par l'Etat en 2010 (12,1 milliards d'€)
- une augmentation sensible des rentrées fiscales en lien avec la reprise économique (+10,3 milliards d'€).

Dépenses totales nettes : 359,8 milliards d'euros

Déficit budgétaire prévisionnel: 92 milliards d'€ (148,8 milliards en 2010)



## Mesures pour les collectivités locales

- Stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.  
Gel prévu pour 3 ans (2011-2013)
- Ajustements consécutifs à la réforme de la taxe professionnelle
- Mise en place de nouveaux mécanismes de péréquation

**Prudence, vigilance et circonspection**



## Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

- L'effort financier de l'Etat au profit des collectivités locales : 99 milliards d'€
- La Dotation Globale de Fonctionnement (41,265 milliards d'euros) n'augmente que de 0,2 %:
  - les dotations de base (population et superficie) sont gelées à leur niveau 2010
  - la dotation de garantie diminue globalement (-2,54%) mais fait l'objet d'une évolution différenciée selon le potentiel fiscal
  - la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de la TP est gelée à son niveau 2010



## Les concours financiers aux collectivités locales

- La Dotation de Solidarité Rurale progresse de 6,23 %
- Fusion de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- La dotation pour les titres d'identité sécurisé reste inchangée à 5030 €



## Les mesures fiscales

- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : +2%
- La réforme de la TP va entraîner une modification des ressources alimentant le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) qui joue un rôle essentiel de redistribution de la richesse fiscale.

En 2011, l'Etat garantit aux collectivités territoriales leurs ressources (montant 2009) par le biais de deux mécanismes :

- la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)
- le fonds national de garantie individuelle de ressources communales et intercommunales (FNGIR)

F.RIMARK conclut en ajoutant après cette analyse du budget de l'Etat qu'il faudra jouer de « prudence, vigilance et circonspection ».



## Le résultat 2010 estimé

|                                     |                    |                    |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Recettes de fonctionnement :        | 5 416 316 €        |                    |
| Report en fonctionnement :          | 433 118 €          |                    |
| Dépenses de fonctionnement :        | 4 869 612 €        |                    |
| <b>Résultat de fonctionnement :</b> | <b>979 822 €</b>   | <b>1 426 983 €</b> |
| <br>                                |                    |                    |
| Recettes d'investissement:          | 1 933 144 €        |                    |
| Dépenses d'investissement:          | 2 043 666 €        |                    |
| Affectation du résultat :           | 993 864 €          | 599 160 €          |
| Report                              | - 1 080 780 €      |                    |
| Solde des restes à réaliser         | - 255 351 €        |                    |
| <b>Résultat d'investissement :</b>  | <b>- 452 789 €</b> | <b>- 993 864 €</b> |

## PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIER DE LA VILLE 2005 à 2010



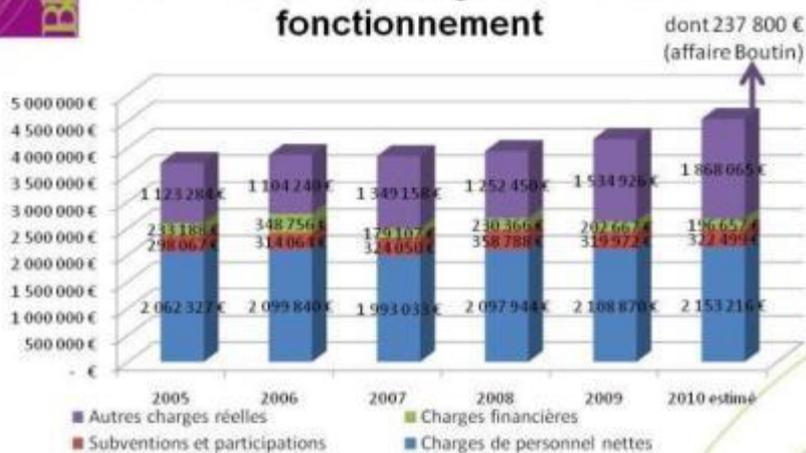
### Les dépenses de fonctionnement

|         | 2005      | 2006      | 2007      | 2008      | 2009      | 2010 estimé |
|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| Nettes  | 3 891 593 | 4 044 231 | 4 024 239 | 4 228 848 | 4 302 192 | 4 768 637   |
| Réelles | 3 716 866 | 3 866 903 | 3 845 348 | 3 939 548 | 4 166 434 | 4 540 438   |

↓  
dont 237 800 €  
(affaire Boutin)

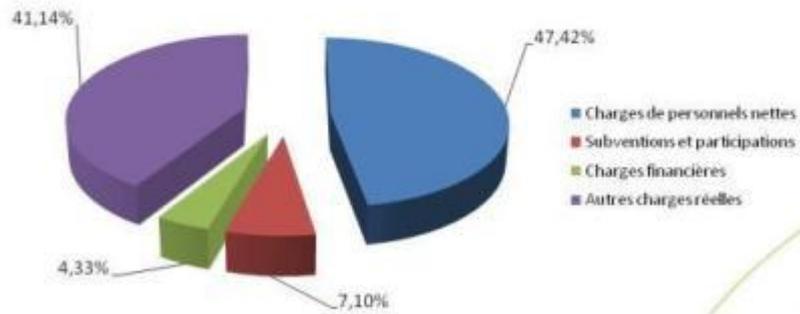


### Evolution des charges réelles de fonctionnement





### Répartition des charges réelles de fonctionnement CA 2010 estimé



### Comparaison Crédits votés au Budget Primitif et Crédits consommés au Compte Administratif

|                                                  | BP 2010<br>(BP + DM) | CA 2010 estimé |
|--------------------------------------------------|----------------------|----------------|
| Chapitre: 011 - Charges à caractère général      | 1 543 719 €          | 1 492 033 €    |
| Chapitre: 012 - Charges de personnel             | 2 327 038 €          | 2 254 191 €    |
| Chapitre: 65 - Autres charges gestion courante   | 458 680 €            | 448 680 €      |
| Chapitre: 66 - Charges financières               | 200 654 €            | 196 657 €      |
| Chapitre: 67 - Charges exceptionnelles           | 252 251 €            | 249 852 €      |
| Chapitre: 042 - Opérations d'ordre entre section | 165 363 €            | 228 199 €      |
|                                                  | 4 947 705 €          | 4 869 612 €    |

### Evolution des charges de personnel 2005 - 2010

|      |                                  | Budget Primitif | Compte Administratif |
|------|----------------------------------|-----------------|----------------------|
| 2005 | Charges réelles (CR)             | 4 000 318 €     | 3 716 866 €          |
|      | Charges de personnel nettes (CP) | 2 228 693 €     | 2 062 327 €          |
|      | % CP/CR                          | 55,71%          | 55,48%               |
| 2006 | Charges réelles (CR)             | 3 996 917 €     | 3 866 903 €          |
|      | Charges de personnel nettes (CP) | 2 146 052 €     | 2 099 843 €          |
|      | % CP/CR                          | 53,69%          | 54,30%               |
| 2007 | Charges réelles (CR)             | 4 050 270 €     | 3 845 349 €          |
|      | Charges de personnel nettes (CP) | 2 154 288 €     | 1 993 032 €          |
|      | % CP/CR                          | 53,19%          | 51,83%               |
| 2008 | Charges réelles (CR)             | 4 185 903 €     | 3 939 548 €          |
|      | Charges de personnel nettes (CP) | 2 181 081 €     | 2 097 945 €          |
|      | % CP/CR                          | 52,11%          | 53,25%               |
| 2009 | Charges réelles (CR)             | 4 365 445 €     | 4 166 434 €          |
|      | Charges de personnel nettes (CP) | 2 190 481 €     | 2 108 870 €          |
|      | % CP/CR                          | 50,18%          | 50,62%               |
| 2010 | Charges réelles (CR)             | 4 730 189 €     | 4 540 438 €          |
|      | Charges de personnel nettes (CP) | 2 274 885 €     | 2 153 216 €          |
|      | % CP/CR                          | 48,09%          | 47,42%               |

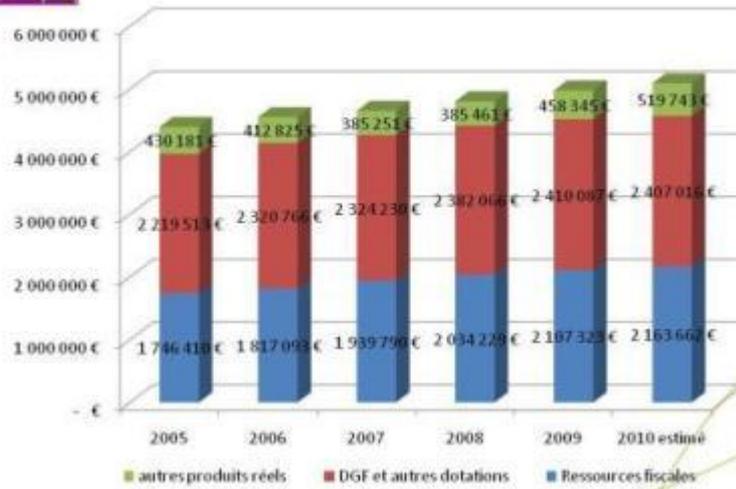


### Les recettes de fonctionnement

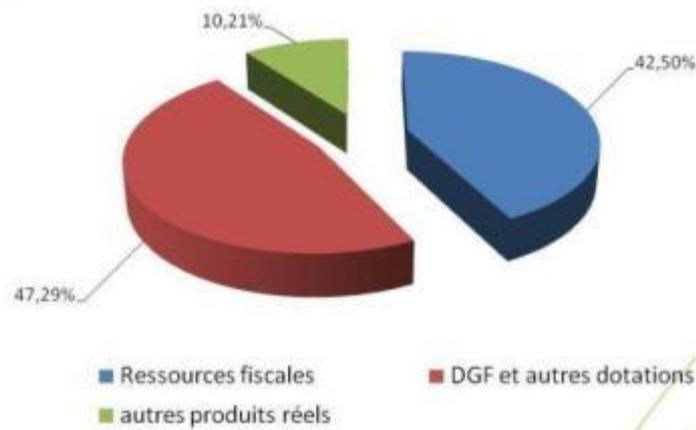
|                | 2005      | 2006      | 2007      | 2008      | 2009      | 2010<br>estimé |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| <b>Nettes</b>  | 4 398 635 | 4 559 093 | 4 743 283 | 4 979 838 | 4 982 997 | 5 315 341      |
| <b>Réelles</b> | 4 396 104 | 4 550 681 | 4 649 269 | 4 803 669 | 4 975 449 | 5 090 421      |



### Evolution des produits réels



### Répartition des produits réels – CA 2010



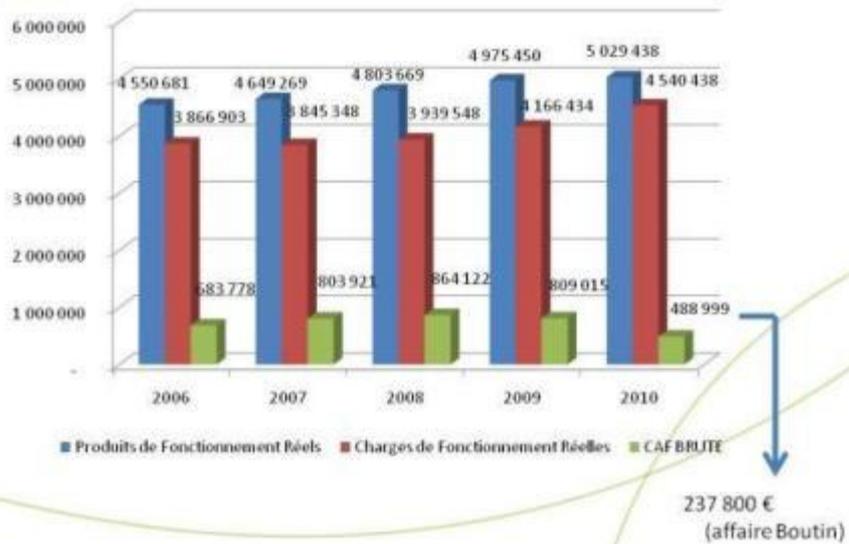


### Comparaison Crédits votés au Budget et Recettes réalisées au Compte Administratif

|                                                  | BP 2010<br>(BP + DM) | CA 2010          |
|--------------------------------------------------|----------------------|------------------|
| Chapitre: 013 - Atténuations de charges          | 52 153               | 100 975          |
| Chapitre: 70 - Produits des services             | 179 695              | 195 932          |
| Chapitre: 73 - Impôts et taxes                   | 2 150 336            | 2 163 662        |
| Chapitre: 74 - Dotations et participations       | 2 413 273            | 2 407 016        |
| Chapitre: 75 - Autres produits gestion courante  | 119 824              | 133 098          |
| Chapitre: 76 - Produits financiers               | 68                   | 215              |
| Chapitre: 77 - Produits exceptionnels            | 9 987                | 89 524           |
| Chapitre: 042 - Opérations d'ordre entre section | 319 956              | 325 895          |
|                                                  | <b>5 245 292</b>     | <b>5 416 316</b> |



### Evolution de la Capacité d'Autofinancement



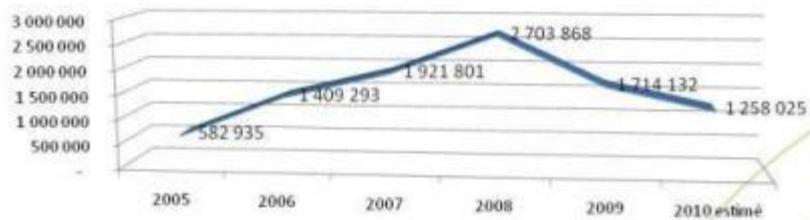


### Formation du financement disponible

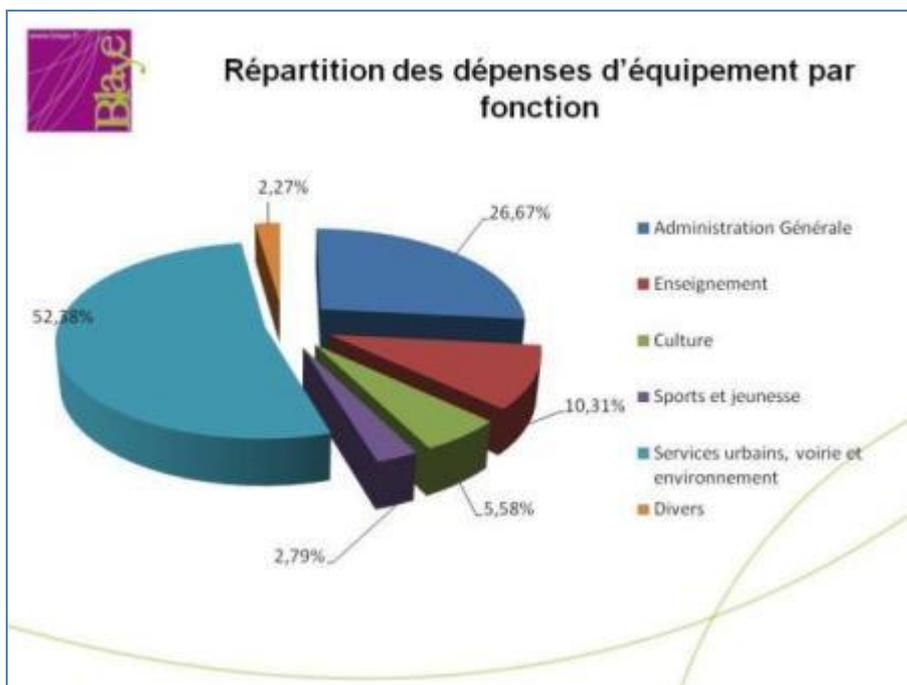
|                                    | 2005    | 2006    | 2007      | 2008      | 2009      | 2010 estimé |
|------------------------------------|---------|---------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| CAF brute                          | 679 238 | 683 778 | 803 923   | 864 122   | 809 014   | 488 999     |
| autres ressources                  | 592 244 | 635 818 | 765 203   | 942 474   | 1 721 076 | 409 976     |
| remboursement des dettes bancaires | 612 322 | 586 013 | 550 732   | 425 352   | 420 844   | 427 485     |
| financement disponible             | 659 160 | 733 583 | 1 018 395 | 1 179 247 | 2 109 247 | 471 491     |



### Evolution des dépenses d'équipement



Restes à réaliser 2010  
398 400 €



**Le financement des investissements**

|                        | 2005        | 2006        | 2007        | 2008        | 2009        | 2010 estimé |
|------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses d'équipements | 582 935 €   | 1 409 293 € | 1 921 801 € | 2 703 868 € | 1 714 132 € | 1 258 025 € |
| Financement disponible | 659 160 €   | 733 589 €   | 1 018 395 € | 1 179 247 € | 2 109 247 € | 471 491 €   |
| Emprunts               | 570 000 €   | - €         | 800 000 €   | 800 000 €   | - €         | 1 280 000 € |
| Ressources totales     | 1 229 160 € | 733 589 €   | 1 818 395 € | 1 979 247 € | 2 109 247 € | 1 751 491 € |

F. RIMARK : je souligne qu'en 2007 un emprunt de 800 000 € a été contracté pour 30 ans et un autre de 300 000 € en 2008 pour 25 ans.

V.LIMINIANA : ce que vous dites est vrai, ce sont les seuls qui ont été contractés, sur les trois mandats précédents et dont la durée était supérieure à + de 15 ans. Vous, en trois ans vous en avez contracté 2.

Et M. LACOSTE a bien mentionné que lui, en tant qu'adjoint aux finances, ne l'avait jamais fait.

M. le Maire : Ce n'est donc pas vrai de dire comme l'a fait G. Lacoste lors du précédent conseil et comme vous l'écrivez dans votre journal que c'est la première fois qu'un emprunt de longue durée se pratique.

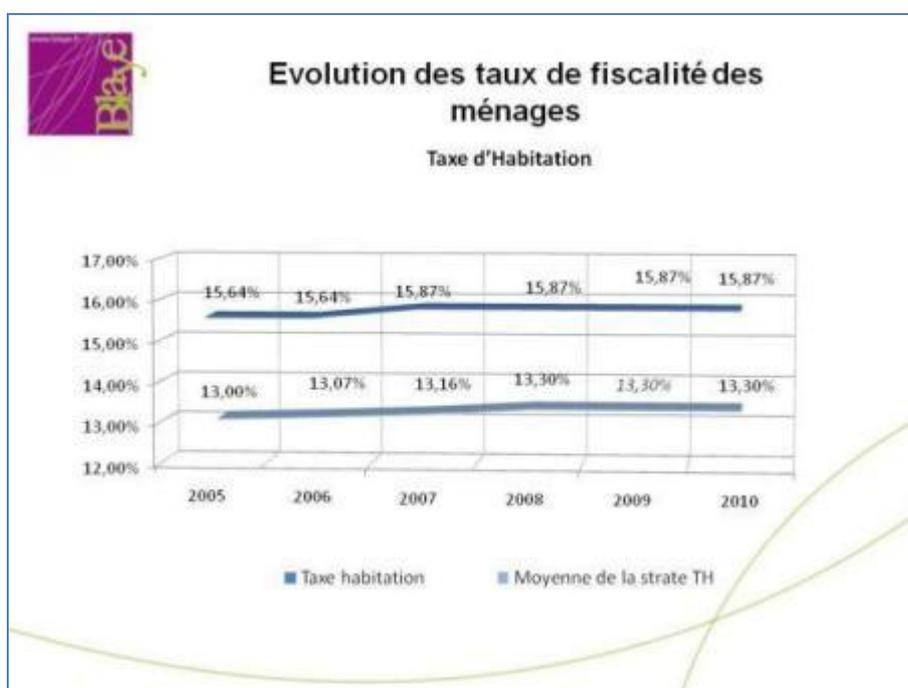
Il est courant d'emprunter sur 15 ans, pour des montants relativement faibles, mais des emprunts sur des durées plus longues sont aussi contractualisés. G LACOSTE a tourné notre action en dérision lors du précédent conseil en affirmant que notre emprunt sur long terme servait à financer, en autres, des ordinateurs.

C'est un manque de respect de notre travail et cette mise au point méritait d'être faite. Vous manquez en outre de solidarité avec l'ancienne équipe car c'était en effet M GAUSSEN qui était en charge des finances en 2007 et 2008. Vous auriez été honnête de dire tout cela.

X. LORIAUD : J'ajoute que G.LACOSTE nous a indiqué avoir mené une enquête auprès d'autres communes sans jamais vouloir les citer pour prétendre que nous étions les seuls à emprunter sur le long terme. Il savait très bien qu'en 2007 il y avait eu cet emprunt de 30 ans.

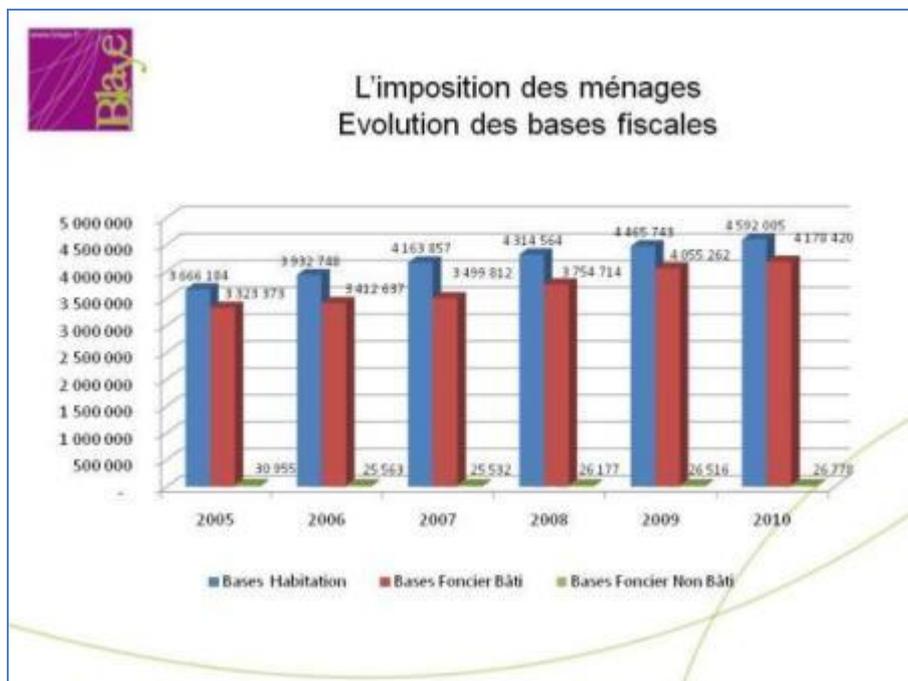
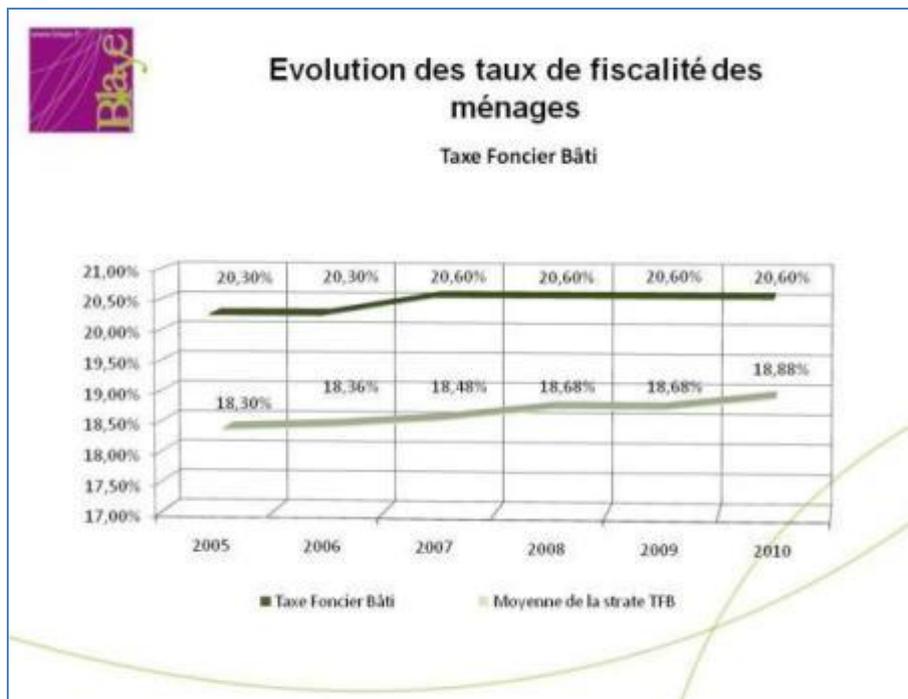
V.LIMINIANA : Il faut quand même un rapport entre la durée d'amortissement et les biens financés, même si je reconnais que l'exemple, choisi par Guy LACOSTE, de l'informatique que vous financeriez par des emprunts de long terme est caricatural.

F.RIMARK : Notre choix d'emprunter sur le long terme et d'alléger les annuités est un choix de bonne gestion.



F. RIMARK : il n'y aura pas de variation du taux d'imposition pour 2011.

M. le Maire : nous sommes dans la continuité de nos décisions passées et il est historique de voir un gel de la fiscalité sur autant d'années tout en faisant des projets importants.



F.RIMARK : la loi de finances a fixé le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales à 1,02 en 2011, soit une variation minimale de + 2% des bases d'imposition des taxes d'habitation et foncière.

V.LIMINIANA : nous aurons donc une variation de 2% sur nos feuilles d'impôts.

M. le Maire : précédemment tous les « ministres des finances » de la ville de Blaye s'ingéniaient à masquer l'évolution des bases pour nous faire croire que l'augmentation du taux d'imposition qui était décidé était un simple rattrapage de l'inflation. J'affirme et cela doit être écrit noir sur blanc qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux cette année. Notre fiscalité ne bouge pas.

J.LAMARCHE : J'ai relevé dans votre exposé les variations liées à l'atténuation des charges qui me font dire que plus on a de personnel malade plus cela rapporte.

F.RIMARK : non, ce n'est pas du tout comme cela que l'on doit envisager la situation.

J.LAMARCHE : d'accord, je craignais que ce soit une stratégie de gestion.

F.RIMARK : non, il s'agit seulement d'un constat comptable et certainement pas d'une stratégie de management.

M. Le Maire : (à l'adresse de J.LAMARCHE) J'espère, qu'à EDF, tu ne gérais pas comme cela.

J.LAMARCHE : J'ai une deuxième question concernant les dépenses de fonctionnement avec des écarts de 17 % entre le prévu et le réalisé. Ne peut-on pas prévoir ces variations ? Qu'elle en est la raison ?

M. le Maire : il y a l'affaire BOUTIN qui n'était pas prévue.

F.RIMARK : Non, le budget primitif est un exercice de prévision, le Compte Administratif est le document qui retrace la réalité de l'exécution budgétaire. Il y a des dépenses qui ne sont pas prévues, et des recettes sous-estimées.





### Le potentiel financier

Le potentiel fiscal (4 taxes) : 2 600 786 €  
La dotation forfaitaire : 905 915 €

⇒ **Potentiel financier : 3 506 701 €**

- Potentiel financier par habitant : 683 €
- Potentiel financier par habitant de la strate : 937 €



### Quelques réalisations et restes à réaliser de 2010

#### Aménagements de voies :

- Rue Lamartine (2<sup>ème</sup> phase)
- Parking Porte Dauphine
- Chemin des Tilleuls
- Trottoirs rue Jaufré Rudel
- Aménagement de deux terrasses en Centre Ville
- Aménagements divers (PRIJ,...)



## **Quelques réalisations et restes à réaliser de 2010**

### **Sport , jeunesse, éducation**

- Préau de Malbêteau et divers travaux de rénovation dans toutes les écoles (stores, menuiserie, sols)
- Mise aux normes alarme incendie et anti intrusion dans 2 écoles : Groperrin et Vallaeys
- Démoussage toiture du gymnase Robert Paul
- Réhabilitation des accès du terrain de tennis

### **Services**

- Equipements du CTM: véhicules divers, aérogommeuse

## **EN ROUTE POUR 2011**



## **Une politique financière volontariste mais une gestion prudente**

- Continuer à stabiliser la pression fiscale
- Maîtriser les charges de fonctionnement et notamment les charges de personnel
- Contenir l'évolution de l'endettement
- Lisser sur l'année les opérations d'investissement
- Souci d'une programmation pluriannuelle et cohérence des projets

## LES PROJETS



### Les Autorisations de Programme

|    | Intitulé             | Autorisation de Programme |
|----|----------------------|---------------------------|
| 19 | ZPPAUP               | 31 145,34                 |
| 20 | Courtine             | 1 521 556,05              |
| 21 | Qualiville           | 14 805,70                 |
| 22 | PLU                  | 67 218,93                 |
| 23 | Chapelle Sainte Luce | 93 500,00                 |
| 24 | Cinéma               | 2 193 500,00              |



### Les moyens opérationnels - Des priorités

- Amélioration des services rendus à la population : terminer la démarche de certification Qualiville (objectif fin 2011)
- Amélioration des conditions de travail : équipement CTM, modernisation du parc automobile, poursuite du schéma directeur informatique (dématérialisation des actes liés au contrôle de légalité )
- Maintenir la communication à un bon niveau de qualité
- Pérenniser la démarche de démocratie participative (réunions publiques, réunions de rue, groupe de travail)
- Sécurité: démarches PPRMT et Plan communal de sauvegarde



## La propreté de la ville Une priorité

- Poursuite des objectifs de « ville propre » par le développement des actions des services sur le terrain
- Mise en place de procédures permettant une meilleure organisation et une plus grande efficacité
- Acquisition de nouveaux équipements adaptés
- Véhicule Patrouille

M. le Maire : la propreté ne passe pas que par un nettoyage du sol, mais porte également sur la propreté visuelle. Ce travail doit être fait partout. C'est l'objectif de ce véhicule de Patrouille, l'utilisateur pourra, par exemple, procéder au remplacement des panneaux de signalisation cassés.



## Une politique culturelle dynamique pour tous

### La culture : vecteur de nos valeurs

Des expositions: photos, instruments de musique, peintures, sculptures, printemps des poètes

Salons du livre (Livres anciens - Livres en Citadelle)

Des spectacles variés : théâtre, comédie musicale, animations sportives et culturelles, spectacle pyrotechnique du 14 juillet, bal du 5 août sur le thème des années 50 et Ciné concert.

Et toujours la Fête de la Musique, le Jumping de Blaye, le festival de théâtre, les Journées Européennes du Patrimoine (spectacles de rues, concerts de musique classique)

Un partenariat encore plus actif avec les associations blayaises

**2010** : année de la mémoire

**2011** : humour et dérision



## Equipements culturels

- Construction d'un espace cinématographique : choix du maître d'œuvre et lancement des travaux fin 2011.



## Equipements culturels

- Equipement en numérique du cinéma actuel avec déport ultérieur de ce matériel sur la grande salle du nouveau cinéma.
- Couvent des Minimes: aménagements intérieurs pour l'accueil des associations hôtes.



## Politique foncière

- Poursuivre les opérations foncières: acquisition d'un terrain de 13000 m2 et vente d'immeubles.
- Poursuivre la démarche engagée pour « la réouverture des volets » dans la Citadelle.

M. le Maire : Nous allons saisir l'occasion d'acheter ce terrain de 13000 m2 dans le secteur des stades. Cette acquisition, si elle se fait, pourra alimenter la discussion et la réflexion que nous pourrions avoir pour une sortie éventuelle du camping de la citadelle et un déplacement des campings cars. Ce sujet pourrait alors aussi être abordé par la CCB qui dispose de la compétence touristique.

Le prix de vente du bâtiment de la rue Gersperrin est estimé à 88 500 € par le service des domaines.

Concernant le thème de la « réouverture des volets », Xavier LORIAUD le développera en commission. Mais je peux annoncer que nous avons été saisi par le syndicat viticole pour un projet œno-touristique au pavillon de la place et avons été contactés par une association d'intérêt public pour présenter un projet de gîtes dans le Mess des officiers. Tout cela sera discuté en commission mais on peut envisager d'établir des baux emphytéotiques.

C.BERGEON : est-ce que vous avez envisagé, M. le Maire, de faire un diagnostic sur les logements vacants et de mener une réflexion de réquisition de ces logements vacants ?

M. le Maire : Je ne connais pas de ville en France qui fasse des réquisitions et ce n'est pas son rôle. Le problème du logement doit être envisagé dans le cadre du PLU, piloté par L. WINTERSHEIM. Il faut que l'OPAH soit relancée par Le Pays. Le logement en centre ville est, en effet, un enjeu grave.

## Urbanisme

### Poursuite de la démarche du Plan Local d'Urbanisme

Elaboration de l'aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP)  
Anciennement (ZPPAUP)



### Aménagement de la ville

- Réhabilitation de la Place de la Victoire
- Eclairage public économe en énergie (remplacement)
- Prescriptions sur les voiries, espaces publics et bâtiments pour la prise en compte du handicap
- Poursuite de l'amélioration du cadre de vie (mobilier urbain)

Concernant la Place de la Victoire nous envisageons sa réhabilitation du côté monument aux morts.

G GARAUDY : Quid du départ des véhicules de la place de la poste.

M. le Maire : c'est prévu fin mars, le calendrier est toujours tenu.

Concernant l'éclairage en ville, nos efforts doivent porter sur le CD 133, du LIDL aux écoles, cette route est très mal éclairée et les piétons sont en danger.



## Aménagement de la ville (suite)

- Poursuite de l'entretien et l'aménagement de rues et trottoirs
- Sécurisation des piétons et des automobilistes : Avenue Haussmann , croisement Rte de la Croisette / rue Marc Pauzet et croisement Montfagnet/ rue Marc Pauzet)
- Bacalan (sécurisation des falaises) : dévégétalisation et diagnostic
- Etude SMICVAL sur conteneurs enterrés

M. le Maire : par rapport au SMICVAL, nous avons été avant-gardistes en les interrogeant dès août 2009 pour l'enfouissement des déchets jaunes et des déchets noirs. Notre priorité, c'est la citadelle puis le front de ville avec le cœur ancien. La difficulté est de trouver des lieux d'enfouissement et le SMICVAL n'interviendra qu'à partir de 3 ou 4 conteneurs enterrés. Il ne déplacera pas de camion pour moins.

Nous réfléchissons, aussi, à la démolition du bâtiment situé à l'angle des rues des Maçons et de l'avenue Haussmann, qui à l'époque fût une bonne acquisition. Il y a un danger, évident, pour les piétons notamment lors des passages de camion.

La solution du rond point est très coûteuse et nous devons aménager le passage des convois exceptionnels du CNPE. Les plateaux surélevés avenue Haussmann seraient une première solution.



## Patrimoine fortifié

- Aménagement de l'accès de la Porte Dauphine
- Réhabilitation des remparts – Courtine Sud-Est
- Remparts de la Citadelle (côté Gironde) :  
dévégétalisation et diagnostic



## Sport et Jeunesse

- Grands travaux : réfection du sol du gymnase T. Vallaeys
- Interventions ponctuelles d'entretien (signalétique, peinture,...)



## Education

- Poursuite des travaux de rénovation des bâtiments (Vallaеys, Malbéteau): menuiserie et peinture
- Equipement numérique de Vallaеys et Malbéteau : tableaux numériques, ordinateurs portables et vidéoprojecteur.



## Economie

- Poursuite de l'étude FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)
- Pérennisation des marchés nocturnes d'été

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M 49



### Les Réalisations 2010

Travaux :

- Cité du Touvent
- Rue Toziny



## Programme 2011

### Travaux :

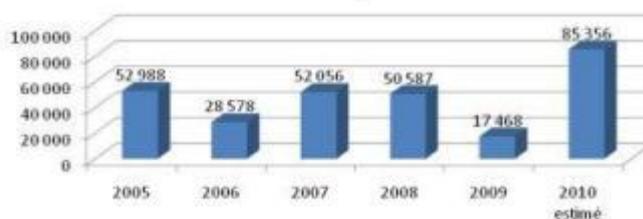
- La Croisette
- Rue du Dr Gélineau et Quartier de la Merlette
- Etude pour la Cité Patton
- Poste de relevage

M. le Maire : Nous verrons en 2012, en fonction de l'étude qui va être menée, si nous passons à l'offensive sur la cité Patton (réseau très complexe).

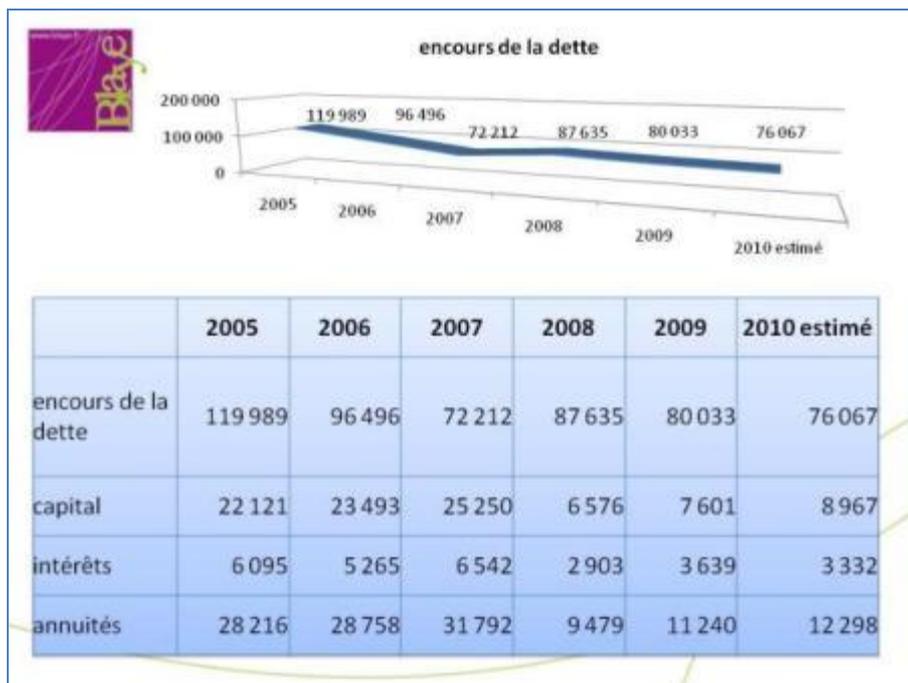
## BUDGET ANNEXE EAU M 49



Investissement dépenses - eau



|                         | 2005   | 2006   | 2007   | 2008   | 2009   | 2010 estimé |
|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------|
| exploitation dépenses   | 23 020 | 19 614 | 20 640 | 17 806 | 18 188 | 17 753      |
| exploitation recettes   | 62 462 | 52 392 | 61 713 | 56 842 | 79 291 | 49 010      |
| investissement dépenses | 52 988 | 28 578 | 52 056 | 50 587 | 17 468 | 85 356      |
| investissement recettes | 22 074 | 37 410 | 26 504 | 60 314 | 6 656  | 82 012      |



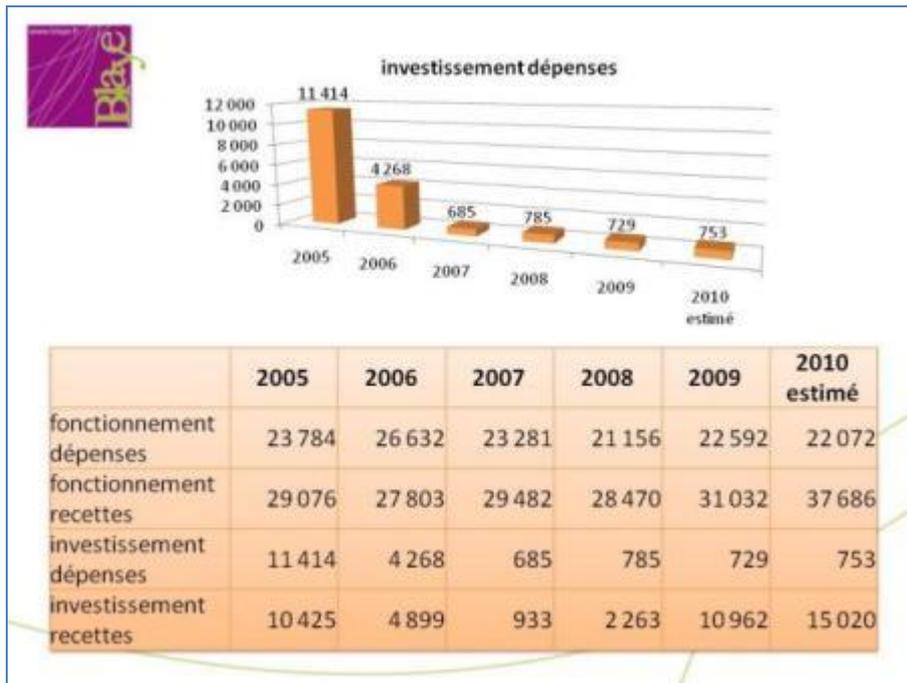
## LES REALISATIONS 2010

- Etude diagnostic des réseaux eau potable
  - Etude pour la sectorisation.

## PROGRAMME 2011

- Mise en place de compteurs dans le cadre de la sectorisation.

## BUDGE ANNEXE CAMPING



### PROGRAMME 2011

Assurer l'accessibilité de l'ensemble  
aux personnes à mobilité réduite (Sanitaire).

V.LIMINIANA :

Nous avons, bien évidemment, beaucoup d'observations à formuler sur la gestion financière concernant l'exercice 2010. Ces observations confirment, malheureusement, les craintes et les alertes que nous avons émises lors du vote du budget 2010.

Nous développerons tout cela à l'occasion du vote du compte administratif 2010. Je ne parlerai aujourd'hui que des orientations, ce qui est précisément l'objet du débat que la loi nous impose.

Comme d'habitude, la présentation est très soignée, un peu trop peut-être, car l'habillage a tendance à masquer le contenu. C'est à l'image de votre politique : de la poudre aux yeux.

Ce contenu, à vrai dire, nous donne un sentiment de « déjà vu ».

C'est bien normal puisque c'est un « remake » du DOB 2010 ! J'en ai eu la confirmation en les comparant (et je n'ai pas la cruauté de remonter à 2009...)

En effet, vous nous resservez sans vergogne les mêmes formules, usant et abusant de la fonction magique du « copier/coller ».

En voici quelques exemples, assez significatifs, mais loin d'être exhaustifs : (doc distribué).

- « une politique financière volontariste mais une gestion...maîtrisée » en 2010, « prudente » en 2011.
- Des moyens opérationnels. Des priorités
- Urbanisme
- Patrimoine fortifié
- Une politique culturelle dynamique.

Il y a aussi les travaux qui servent deux fois :

- Une première fois pour l'exercice 2010, ils sont indiqués « en cours » dans « Blaye le mag » n° 6, ce qui est faux. on y trouve :
  - Le parking P1 de la porte Dauphine.
  - Les aménagements de sécurité des cours et l'agrandissement des terrasses de deux bars.
  - Le chemin des tilleuls.
  - Les trottoirs de la rue Jaufred Rudel.
  - L'accès au PRIJ.
- Une deuxième fois pour l'exercice 2011, où ils sont listés dans les restes à réaliser, ce qui est normal puisqu'ils n'ont pas été réalisés en 2010. C'est bien la preuve qu'il était mensonger de les classer « en cours » en décembre 2010.

Et il y a les « oublis »

- L'aménagement des abords de la citadelle : inscrit en 2010, il a disparu en 2011. Il en est de même pour l'aménagement du parking P1 de l'entrée de la citadelle : disparu aussi !
- « la sécurisation des falaises du cours Bacalan », promise en 2010, il devient en 2011 « dévégétalisation et diagnostic », ce qui est une régression. On est loin du temps où certains faisaient du porte à porte pour mobiliser les riverains de ce cours !
- Et toujours rien sur le logement. Monsieur le maire, ne nous refaites pas le coup de dire que c'est de la compétence de la CCB comme l'an dernier, car à la CCB vous n'avez pas avancé sur ce sujet non plus. Et la situation va s'aggraver car Clairsienne a mis en vente la plupart de ses résidences blayaises, ce qui va diminuer considérablement l'offre locative dans notre ville.

En fait la nouveauté c'est le cinéma.

A ce sujet, pouvez-vous démentir formellement l'information parue dans le journal sud-ouest du 5 février, selon laquelle vous auriez déjà arrêté le choix de l'architecte, alors que le jury ne se réunit que le 18 février prochain ?

D'autre part, nous attendons de voir le plan de financement. Je vous rappelle-même si vous n'aimez pas l'entendre- que nous avons 80% de financement extérieur sur le projet de cinéma et salle multifonctions.

C. DUBOURG : ça aussi c'est du copier-coller.

V. LIMINIANA : enfin, je tiens à réaffirmer une nouvelle fois notre opposition résolue à la vente d'une partie de la citadelle (casernement mess des officiers, pavillon de la place,...)

Je précise que nous ne sommes pas opposés à l'objectif visé, c'est-à-dire, remettre de la vie à l'intérieur de la citadelle, ce que vous appelez « la réouverture des volets » ; mais nous condamnons sans réserve la méthode que vous privilégiez, à savoir la vente. Je répète que la vente ferait perdre à la ville toute maîtrise de l'utilisation des lieux et ce, d'une façon irréversible. Le classement « monument historique » de l'ensemble du monument (2009) permet de restaurer en conservant la propriété, dans des conditions financières supportable par la ville.

M. le Maire : ce que vous dites là pourrait être le fait d'une jeune opposition mais pas de personnes qui ont eu 19 ans de mandat majoritaire.

Il est extraordinaire que vous ne fassiez pas une seule proposition. Vous ne dites pas une seule chose positive sur le DOB, je vois que votre déclaration était prévue et que vous n'avez pas de volonté de débat. C'est un sketch d'opposition de mauvaise qualité.

Vous nous avez fait par exemple une virulente attaque sur la politique culturelle lors d'un précédent conseil et vous ne faites là aucune proposition. Nous ne jouons vraiment pas dans la même cour.

Votre document en couleur « copier coller » je n'ai même pas envie de le regarder, « nous, nous travaillons, vous, vous avez du temps ».

Si nous devons reprendre tous les débats d'orientation de l'équipe précédente, vous verrez que ce sont les mêmes, de 1995 à 2008. Vincent tu blanchirais. Reconnaissez au moins qu'aujourd'hui on a un véritable débat.

Nous avons une logique d'une année sur l'autre. Nous avons un cap politique sur le mandat voir au-delà, alors forcément il y a continuité de nos actions.

Tu es de mauvaise foi sur le taux de réalisation des travaux engagés sur 2010. Ils sont en cours de réalisation du fait du vote tardif du budget. Vous avez eu le même problème et si je devais faire le point sur votre taux de réalisation, on aurait des surprises. Le CD 135 a mis 15 ans et le Couvent des Minimes 10 ans.

Concernant le piéton, c'est très grave qu'un journal laisse publier de telles âneries, sous le couvert de l'anonymat. Cela me gêne et je m'élève contre.

V.LIMINIANA : j'attendais votre démenti sur « le piéton » aujourd'hui dans le journal mais je vois que vous le faites ce soir.

F.RIMARK : j'ai reçu la presse ce matin et je lui ai fait part de cette erreur.

M. le Maire : A propos du logement on peut se poser la question des constructions pour défiscalisation de ROBIEN. Néanmoins le résultat ne vient pas de notre fait et je ne vais pas accabler mes prédécesseurs.

Sur le financement vous êtes toujours plus fort que les autres.

Sur la citadelle nous avons toujours privilégié le bail emphytéotique.

Vous affirmez que sur le casernement nous pouvons porter un projet, et dire que nous pourrions être suivi par des organismes subventionneurs, soit c'est de la manipulation, soit c'est de l'innocence.

La Région a des budgets sur trois ans pour 8 sites majeurs : 1,5M €/an et si nous engageons un nouveau projet de 5 millions sur le casernement la DRAC n'aura pas le budget et il faudra, attendre à minima 5 ans pour en bénéficier, puisque les travaux « Courtine » sont sur 4 années.

Vous savez pertinemment comment cela fonctionne. La DRAC a le même fonctionnement budgétaire.

Et n'oubliez pas qu'il y a un projet d'envergure pour le cinéma. .

Et vous savez bien que sur des programmes où l'on se retrouve avec des avenants, c'est la municipalité qui doit les prendre en charge à 100%. Cessez de faire croire que les subventionneurs peuvent tout financer.

Vous manquez d'humilité mes chers amis comme vous devriez en avoir suite à l'affaire Boutin. Vous pourriez souligner notre capacité à faire face aux situations difficiles.

V.LIMINIANA : pour la présentation du DOB, le fait de se servir du vidéoprojecteur ne change rien, la forme c'est une chose, le fond en est une autre. Et je maintiens mes propos, dans le magazine 6, vous listez un certain nombre de travaux en cours qui n'ont pas débutés. Ils sont inscrits en restes à réaliser. Vous faites une confusion car je n'ai pas parlé de taux de réalisation.

M. le Maire : les restes à réaliser sont des travaux en cours, mais pas encore payés.

V.LIMINIANA : pour la démonstration finale sur le financement, je dis qu'il y a des possibilités en dehors des financements des sites majeurs, ce n'est pas de la mauvaise foi de dire que l'on peut obtenir 80 % de subvention sur les travaux. Je maintiens que c'est possible.

M. le Maire : vous comptez en TTC alors qu'il s'agit de hors taxe, cela fait déjà + de 15 % de subvention en moins.

V.LIMINIANA : vous avez dit une phrase en réponse à G.GARAUDY, pour la citadelle on ne raisonne pas en mois mais en année, je partage parfaitement votre avis. Et je vous dis que c'est possible sur plusieurs années comme le permet la réforme des collectivités locales qui vient d'être votée.

M. le Maire : vous raisonnez à l'envers, il faut un projet d'usage et non l'inverse, d'abord se demander quoi faire du bâtiment et solliciter après le financement. Comme pour le pavillon de la place où vous avez fait la mise hors d'eau et aujourd'hui nous murons pour éviter les squats. Et comme pour le Mess des officiers qui est en ruine. Vous avez réalisé les travaux parce que vous aviez 80% de subvention sans aucun projet derrière. Je vois la chose différemment.

G.GARAUDY : il fallait faire ces gros travaux et nous les avons faits, ainsi que les travaux de sécurité de la citadelle. J'aurais aimé que l'on poursuive la mise en valeur des parties cachées, comme les souterrains, chose importante pour le tourisme.

C.VERDIER : sur la partie culture je veux dire qu'elle est heureusement dynamique. C'est forcément un copier coller sur 2009/2010 puisque l'on se sert de ces bases pour avancer. Il ne faut pas banaliser les expositions. Oui nous ferons des spectacles variés, oui nous ferons des bals.

C. BAUDÈRE : les cinés concerts seront une nouveauté permettant une transition intéressante pour le nouveau cinéma.

#### QUESTION ORALE DE :

G. LACOSTE présentée par C. BERGEON

Monsieur le Maire, le 20 janvier 2011 G. LACOSTE vous a écrit et demande si cette réponse va arriver.

M. le Maire : vous n'êtes pas sans savoir que le service qui doit répondre se concentre sur le budget. Nous ferons notre possible pour répondre au plus vite.

## QUESTIONS ECRITES

### 1<sup>er</sup> Question écrite de M. LIMINIANA :

J'ai reçu une invitation à une réunion de la commission n° 8 qui a lieu demain mercredi 9 février.

J'ai observé une modification de l'intitulé de cette commission.

En effet, cette commission, présidée par Mme Rosemarie LE TORRIELLEC, avait été créée avec le contenu suivant : « démocratie communale-citoyenneté-information/communication-bienvenue à Blaye ».

Dans cette invitation, les mots « information/communication » ont disparu, réduisant ainsi considérablement le champ de compétence de cette commission.

Certes, si la désignation des adjoints est de la compétence du conseil municipal, je sais que la définition et l'attribution des délégations est de la seule compétence du maire.

Mais je pense qu'une telle modification mérite une explication de votre part, Monsieur le Maire, car chacun sait qu'un retrait ou une réduction de délégation est la conséquence d'une perte de confiance envers l'adjoint concerné. D'où deux questions :

- Qu'est-ce qui a justifié la restriction de cette délégation ?
- Un autre adjoint s'est-il vu attribuer cette compétence ou avez-vous repris personnellement en main un secteur qui vous est particulièrement cher ?

M. le Maire : tu ne peux pas t'empêcher d'avoir un préjugé. Ce n'est pas un problème de confiance. En début du mandat, comme je l'ai dit, les délégations étaient variables. Rosemarie a la pleine confiance de son maire et de l'exécutif.

V.LIMINIANA : vous me décevez par le manque de clarté de votre réponse.

R. LETORRIELLEC : nos rapports sont très sains. Cela faisait plusieurs mois que je demandais le retrait de cette délégation, car je suis trop occupée par les sujets de la démocratie et de la vie locale et souhaite m'y consacrer encore plus.

### 1<sup>ere</sup> question écrite de M. J. LAMARCHE :

Ma question sur la citadelle est du réchauffé car nous avons déjà abordé le sujet.

A la lecture du Journal Sud-ouest du 31/12/2010 et en particulier de l'article « Et si vous aviez un vœu pour la ville de Blaye », mon attention a été attirée par votre témoignage qui développe le thème « ouvrir les volets de la Citadelle ».

Un thème qui vous est cher, Monsieur le Maire, et qui passe par la vente d'une partie du patrimoine des blayais.

Un thème, classé un an auparavant par le même quotidien régional au « TOP 2009 des flops de l'année » et déjà développé dans le Blaye le Mag de décembre 2009 dans dossier intitulé « Pour que s'ouvrent les volets »... qui en dépit de la récurrence de la thématique restent quand même bien fermés, malgré notre élection depuis bientôt 3 ans !

Poursuivant ma relecture du magazine municipal de décembre 2009, concernant le restaurant « la Yole » vous affirmiez alors, je cite : « nous n'attendrons pas aussi longtemps que nous avons attendu ! ».

Et de m'interroger donc, sur votre notion du temps comparativement au temps universel ?

Que comptez-vous faire, concrètement, en 2011 pour apporter des solutions durables à ces deux sujets tout en respectant les intérêts des blayais ?

Parce qu'un 3<sup>ème</sup> dossier de Blaye le Mag sur « l'ouverture des volets » me semblerait de trop !

M. le Maire : nous avons largement abordé ce thème. Dans un prochain mag, nous continuerons à informer, on ne peut pas régler cela en 36 mois. Sur la Yole, M. WINTERSHEIM va vous donner toutes les informations récentes.

L.WINTERSHEIM : le permis de construire déposé fin novembre a été refusé par le STAP. Il doit redéposer un dossier au titre des monuments historiques comme cela lui avait été dit lors de la dernière rencontre. Le pétitionnaire a donc perdu 6 mois.

J.LAMARCHE : est-ce que le bail est toujours valable ?

M. le Maire : si aucune des parties ne le dénonce il est toujours valable.

#### 2<sup>ème</sup> question écrite de M. Jean LAMARCHE

Lors du conseil municipal du 21/09/2010, je vous ai posé un certain nombre de questions orales sur les conditions de travail du personnel communal.

Vous avez renvoyé ces questions à la commission en charge du personnel, dont j'ai été destinataire du compte-rendu le 26 novembre 2010 (1).

A la lecture de ce document, je constate que certaines de mes questions :

- n'ont pas été traitées ou ont obtenu des réponses partielles.

Ce compte rendu établit que le Médecin du Travail a en effet attiré votre attention à plusieurs reprises (2) sur les difficultés de type « souffrance au travail » rencontrées par certains agents. Ce dernier préconisant de porter une attention toute particulière aux « risques psychosociaux ».

Toujours selon ce compte-rendu, vous auriez, Monsieur le Maire, donné au Médecin du travail des éléments d'appréciation de la situation et indiqué les dispositions prises pour améliorer les conditions de travail.

Vous accédez donc ainsi que ces difficultés existent, contrairement aux affirmations de Mme MERCHADOU en conseil municipal du 21/09/2010, je cite « je ne comprends pas le sens de cette démarche ayant assisté à tous les CTP. Il n'a pas été évoqué de problèmes de la part des délégués. Les employés sont assez grands pour s'exprimer. »

Aussi, Monsieur le Maire, je reprends les questions pour lesquelles je souhaite obtenir, cette fois-ci, des réponses :

- 1- Les élus, et au minima ceux de la majorité, ne devraient-ils pas être destinataires, avant de la lire dans la presse, d'une lettre de la CGT mettant en cause les méthodes de management et engageant, non pas leur responsabilité puisqu'il s'agit de la votre et celle du premier Adjoint, mais leur conscience ?
- 2- Quels éléments vous permettent d'affirmer qu'il ne s'agit, je cite, « que de certains agents des Services Techniques » ?
- 3- Où en est-on, je cite toujours, du « cadrage des employés » et quelles méthodes ont été ou seront appliquées ?
- 4- Peut-on prévoir des réunions de « démocratie participative » pour que les élus puissent s'exprimer sur des sujets aussi sensibles engageant, aux yeux des blayais, leur réflexion et leur appréciation personnelle ?

Monsieur le Maire, pouvez-vous également nous faire part des dispositions, comme indiqué au Médecin du travail, prises pour améliorer les conditions de travail et à prendre pour que les agents, victimes de « souffrance au travail », ne subissent plus les conséquences d'un management dont 3 élus siégeant au CTP (soit la majorité des titulaires) se sont souciés, à savoir :

- M. GRELIER, en commission Finances, Affaires Générales, Ressources Humaine en date du 2/11/2010.
- M. LIMINIANA, lors de la même commission ainsi qu'en conseil municipal du 21/09/2010.  
et moi-même, lors dudit conseil municipal et dès octobre 2008 dans un mail faisant état de mon appréciation « du manque de respect évident du personnel ».

Enfin, et j'en terminerai ainsi : dès notre élection, nous avons eu à constater que les agents communaux étaient pour beaucoup des blayais (de Blaye ou des environs) de naissance ou de cœur et qu'ils témoignaient individuellement et notamment de leur attachement à notre belle cité à travers leur travail. Cela constituait un potentiel extraordinaire dont cette équipe municipale aurait dû se saisir plutôt que de se lancer dans une « chasse aux sorcières ».

Aussi, je m'exonère volontairement du terme « loyauté » qui, utilisé à mauvais escient dans le management, pourrait compromettre gravement le droit fondamental de tout agent de la Fonction Publique Territoriale à la liberté d'opinion.

Aujourd'hui, conséquence directe à mon sens des méthodes de management, demandes de mutation, départ volontaire, accidents du travail et arrêts maladie sont légions avec leur cortège de conséquences médicales, financières, familiales sur les agents.

Que comptez-vous faire pour réparer ces dégâts ?

- (1) *La commission « finances, affaires générales, ressources humaines, » s'est réunie le 2 novembre 2010. Son compte-rendu a été finalisé le 25 novembre 2010 et m'a été adressé le 26 novembre 2010 conformément à ma demande du 26/10/2010.*
- (2) *Correspondance du 17 août 2010 et entretien du 6 octobre 2010.*

M. le Maire : c'est une déclaration personnelle, je pense que les agents souhaiteraient que l'on arrête de parler d'eux. La très grande majorité fait très bien son travail et est lassée de voir rejaillir sur elle ces insinuations. Certains commencent à comprendre qu'ils servent des causes qu'ils n'ont pas choisies. Ce sont des propos diffamatoires et il n'y a pas de « chasse aux sorcières ».

P.GRENIER : ce que dénonce J. LAMARCHE, je l'ai personnellement constaté.

C.DUBOURG : cela suffit. Je vais dans chaque service et je suis très bien accueillie, peut être qu'il y a des agents qui ne se trouvent pas bien. On peut nous en parler, pas besoin de passer par la presse ou par la boîte aux lettres.

V.LIMINIANA : j'ai été mis en cause et je peux vous assurer que ce n'est pas de l'instrumentalisation. Ce n'est pas un sujet que je voulais aborder.

P. MERCHADOU : j'ajoute que lors de la récente cérémonie des vœux, j'y ai vu un personnel nombreux, plus qu'à l'accoutumé.

M. le Maire lève la séance.

*L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 22 h 30.*